

# Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 10 janvier 2022

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Séverine BOUROUMEAU, Vincent de NADAÏ, Laurent NORMANDIN-VARENNES, José GOUVEIA,

Excusés : Christèle BOE, Julien COYART, Marie-Rose MIRABEL, Sylvie POMIER (pouvoir donné à Dominique BONNEU), Alain MALGOUYRES,

Madame le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour le recensement

## 1. Recensement

Le recensement des habitants de la commune aura lieu du 21 janvier au 20 février 2022.

Ce recensement était initialement prévu en 2021, le Conseil Municipal avait alors pris des délibérations qui sont maintenant caduques. Il est donc nécessaire de prendre de nouvelles délibérations concernant le recrutement du coordinateur et des 2 agents recenseurs.

Madame le Maire propose la secrétaire de mairie assure également les fonctions de coordinateur. Elle sera rémunérée en heures complémentaires car son contrat de travail initial est à temps partiel.

2 agents recenseurs ont été recrutés. Ils visiteront les 350 habitations principales ou secondaires de la commune. Ils seront rémunérés à l'heure et les indemnités kilométriques seront versées au réel.

Madame le Maire informe les conseillers que le montant alloué à la commune est une indemnité de 1 233€ pour ce recensement.

## 2. Retour enquête publique

Madame le Maire informe les élus que le commissaire enquêteur a rendu son rapport suite à l'enquête publique qui a eu lieu du vendredi 5 novembre au lundi 22 novembre 2021 concernant :

- ✓ l'aliénation d'une partie du chemin rural du « Bousquet »
- ✓ la vente d'une parcelle du lotissement « les Bocages »
- ✓ le déplacement du chemin rural à « Muraille »

Madame Le Maire fait lecture des rapports aux élus

### • Chemin du Bousquet :

16 courriers émanant de diverses associations de randonneurs ont été reçus en mairie et 4 observations ont été inscrites sur le registre en mairie.

*Les différents clubs sont contre la suppression du chemin du Bousquet mais favorables à son détournement.*

- *S'inquiètent de la disparition des chemins ruraux,*
- *Problème de sécurité pour les pratiquants obligés d'aller sur les routes*
- *Ce chemin relie deux vallées*
- *Le chemin n'est plus pratiqué ce qui est normal car volontairement non entretenu et une partie labourée, ce qui oblige les sportifs à rester à contre cœur sur la route.*
- *Les chemins ruraux font partie du patrimoine et ne doivent pas disparaître.*

*Ils indiquent qu'une alternative à l'aliénation du chemin serait son détournement, la propriétaire du lieu-dit Bousquet étant également propriétaire des champs autour de sa propriété.*

### **Avis du commissaire enquêteur :**

Avis Favorable au projet sur le principe de supprimer les nuisances et l'insécurité concernant le passage du chemin du « Bousquet » trop près des bâtiments lieu-dit « Bousquet » mais avec la réserve suivante :

Réserve : Contourner les bâtiments lieu-dit « Bousquet » par un tracé à définir entre la Mairie de Saint Caprais de Lerm maître d'ouvrage du projet et la demandeuse avec un éloignement suffisant des bâtiments pour régler les problèmes de nuisances.

Madame le Maire demande aux élus s'ils souhaitent suivre l'avis de l'enquêteur, le Conseil Municipal est pour à l'unanimité

- Déplacement d'un chemin rural au lieu-dit « Las Murailles »

Une seule remarque a été inscrite sur le registre. Cette personne n'est pas opposée au déplacement du chemin si le nouvel accès est délimité et peut être utilisé par des véhicules à moteur de type « tracteur ».

### **Avis du commissaire enquêteur :**

La continuité du chemin est assurée, ce déplacement ne crée pas d'enclaves, toutes les propriétés desservies dans la situation actuelle continueront de l'être dans le cadre de ce projet de déplacement.

Avis favorable au projet d'aliénation d'une partie du chemin rural « les Murailles » et à son détournement.

Madame le Maire demande aux élus s'ils souhaitent suivre l'avis de l'enquêteur, le Conseil Municipal est pour à l'unanimité.

- Vente d'un terrain du domaine public au lotissement « les bocages »

Monsieur Normadin-Varenne personnellement concerné par cette enquête publique quitte la salle.

Madame le Maire rappelle que l'enquête publique portait sur le déclassement d'une parcelle située dans le lotissement Les Bocages. Monsieur et Madame Normandin Varenne se portaient acquéreur d'une partie de cette parcelle, mitoyenne de leur propriété.

Le Commissaire enquêteur ne remet pas en cause la vocation d'utilité publique. Une seule observation a été inscrite sur le registre déposé en mairie et est favorable à cette démarche

### **Avis du commissaire enquêteur**

La désaffectation et le déclassement du terrain lieu-dit « la Gête » lotissement « les bocages » ne met pas en cause la qualité des services publics rendus pas la commune. Ce terrain délaissé n'a en fait jamais été utilisé.

Avis favorable au projet de désaffectation et de déclassement du terrain

Madame le Maire demande aux élus s'ils souhaitent suivre l'avis de l'enquêteur, le Conseil Municipal est pour à l'unanimité.

### **3. Numérotation**

De nouvelles habitations ont vu ou vont voir le jour sur la commune. Il est nécessaire de communiquer aux propriétaires, le numéro et le nom de la voie qui leur sera affecté. Madame le Maire énumère les habitations concernées et leur nouvelle adresse.

Les élus approuvent cette numérotation.

#### **4. Demandes de Subventions**

- **Escola Calendreta Jansemineta**  
Un enfant de la commune est scolarisé dans une école agenaise en immersion linguistique en Occitan. Ses parents demandent à la commune de participer au frais de scolarité de leur enfant.  
Madame le Maire demande aux élus de se positionner sur le versement de cette subvention  
POUR 1  
CONTRE 8  
La commune ne versera pas de subvention.
- **Projet Humanitaire au Népal**  
Une étudiante en psychomotricité sur Bordeaux et domiciliée sur la commune, projette dans le cadre de ses études de participer à un projet humanitaire au Népal. Elle souhaite bénéficier d'une aide pour financer le projet.  
Madame le Maire demande aux élus de se positionner sur le versement de cette subvention  
POUR 3  
CONTRE 3  
ABSTENTION 3

Ce vote ne faisant apparaitre aucune majorité et au vu d'un nombre important de conseillers absents, Madame le Maire propose de faire revoter cette demande au prochain conseil municipal. Les élus sont d'accord.

#### **5. Convention Territoire d'Energie 47**

Madame le Maire rappelle que les titulaires à cette commission sont Vincent de Nadai et Julien Coyard et les suppléants Séverine Bouroumeau et David Bereaux

TE47 propose à la commune de signer une nouvelle convention sur la transition énergétique pour accompagner la commune dans sa mutation énergétique. La commune est déjà liée par une convention avec TE 47 et paie 0.22cts par habitants.

Les termes de la nouvelle convention n'étant pas très détaillés Madame le Maire invite les membres de la commission à se rendre à la prochaine réunion afin d'obtenir plus de précisions sur cette nouvelle convention qui sera donc réexaminée lors du prochain Conseil Municipal.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Remboursement d'un habitant suite dégâts** : Un habitant de la commune a subi des dommages sur sa clôture suite à une projection de pierre lors de la tonte des espaces communaux. Madame le Maire s'est rendu sur place et a pu constater la réalité de l'impact. Elle a proposé à l'administré de faire faire un devis pour remplacer le panneau abimé  
Madame le Maire demande l'accord aux élus pour prendre en charge le changement du panneau.  
Les élus sont d'accord mais souhaitent que, au préalable, Madame le Maire prenne contact avec l'assureur du tracteur tondeuse car ce sinistre pourrait être pris en charge.
- **Capteur CO2** : L'état souhaite que les écoles soient équipées de capteur CO2 afin de limiter la propagation du virus de la COVID19 et participe à leur financement. Le fournisseur habituel de la commune en produits d'hygiène propose des capteurs CO2 au prix unitaire de 70.40€ HT.  
En tenant compte de l'aide de l'état, le reste à charge pour la commune serait de 95.2€ HT les élus sont donc tous favorables à l'achat de trois détecteurs (un par classe)

- **Pose Miroir à la sortie d'une habitation :** Une habitante de la commune, route de Puymirol demande l'autorisation de poser un miroir à la sortie de sa propriété car le manque de visibilité (virage) engendre des risques d'accident. Les élus sont d'accord sur la dangerosité du lieu et donnent leur accord
- **Vœux de la MAM :** La MAM a adressé par courrier ses vœux à l'ensemble de l'équipe municipale
- **Remerciements des aînés :** A la suite de la distribution aux aînés du cadeau de Noel, plusieurs d'entre eux ont adressé des remerciements chaleureux à la mairie.
- **Proposition d'installation de sculpture à l'entrée du village :** Vincent De Nadai élu, et Pierre Dulewski ancien conseiller municipal, proposent d'installer une sculpture en métal sur le rondpoint à l'entrée du village côté Agen. Les élus sont tous favorables.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.

Le Prochain conseil municipal se tiendra donc le lundi 7 février 2022